CHAPITRE 6 : LE sport sous le régime de Vichy (1940 – 1944) et la IVeme République (1945 – 1970)

**Introduction**

* **3 septembre 1939**, la France entre en guerre
* La défaite débouche sur la mort de la IIIème République, sciemment voulue par les hommes de Vichy
* **Juin 1940** = Maréchal Pétain au pouvoir **→** Révolution nationale : « *Travail, Famille, Patrie* ». Il compte restaurer les valeurs éternelles de la France et revaloriser les domaines les plus traditionnels à savoir le travail, la famille et la patrie.
* L’Etat français = rupture + condamnation les mœurs politiques du passé (surtout du front populaire)

Le front populaire est condamné à avoir envoyé la France dans la défaite.

1. **Le régime de Vichy**

**Le maréchal Pétain et le sport :**

* ***Défaite de 1940*** = défaite **physique**
* Corriger les erreurs commises par le Front populaire / Léo Lagrange = ministre de la paraisse **→** Accusé d’avoir orchestré le déclin national. Cette politique sportive aurait plongé le pays dans le déclin.
* Sport = régénérescence de la race « décadente » **→** Rénovation physique et morale

1. **Le 1er Comissariat général à l’éducation générale et spotive (1940 – 1942) : J. Borotra**
2. **1er CGEGS :**

* **1940** : CGEGS organise et contrôle EP et sports
* **J. Borotra**, 1er commissaire au CGEGS (ancien tennisman)
* Objectifs
  + Assainir le mouvement sportif
  + Construire, autour du faire-play, un sport débarrassé de la politique et du professionnalisme
  + Concourir à l’union et au redressement moral de tous les français
  + Re-masculiniser le corps des hommes et viriliser les élites

J. Borotra veut se débarrasser du professionnalisme sportif. Il y a des incohérences de la d régime de Vichy concernant la politique sportive du front populaire.

1. **Charte des sports (loi du 20 décembre 1940)**

Doctrine nationale dans laquelle l’acquisition de la santé, la formation du caractère et de l’énergie morale et physique, le goût de l’action et le sens de l’altruisme « *sont prônés avant toute chose* », **Jean-Paul CALLEDE**. « *La France sportive de Vichy (1940 – 1944). L’ordre contre la démocratie* », dans Sport et démocratie, Paris, Assemblée nationale, 1998, p. 67-70.

L’objectif de Jean Borotra est de former des hommes d’action qui seront formés à diriger la France, autrement dit de former des élites de la France par l’inquisition des pratiques sportives.

**Principe de la Charte :**

* Concilier le principe d’autorité avec le maintien d’une large initiative privée
* Intervention de l’Etat/contrôle sur le mouvement sportif : *L’Etat qui jusque-là ne nommait pas les dirigeants sportifs, va le faire. Avant le régime de Vichy, les dirigeants sportifs étaient élus*.
* Obligation pour les Associations Sportives de détenir l’agrément délivré par l’ECGS + affiliation à une fédération reconnue par l’Etat
* Dirigeants sportifs nommés

1. **Comité National des Sports**

* Coordonne, contrôle et développe l’ensemble des activités des fédérations sportives
* Etablit les règlements relatifs aux conditions générales d’organisation et de fonctionnement des compétitions et des rencontres sportives
* Régit les fédérations dirigeantes et les fédérations d’application (affinitaire)
* Fixe des responsabilités + prévoit des sanctions

Certaines fédérations vont bénéficier du soutien du gouvernement.

1. **Le 2nd CGEGS (1942 – 1944) : J. Pascot**

**Le 2ème CGEGS**

* **J. Borotra** (13 Juillet 1940 – 18 avril 1942), arrêté en octobre 1942 par les allemands, remplacé par J. Pascot (avril 1942 – 1944)
* **J. Pascot**, « milit*aire épris d’ordre qui adopte, par souci de discipline et par affinités idéologiques, des mesures impopulaires* », **J.L. Gay Lescot**, « Sport et EP sous le régime de Vichy (1940 – 1944) », Presses Universitaires de Lyon, 1991.
* Renforce le contrôle sur le mouvement sportif
* Mesures anti-juives (interdit, en zone occupée, l’accès des plages et des piscines + manifestations sportives)

Ceci rend J. Pascot impopulaire au rang des mouvements sportifs.

1. **Moyens : équipement sportif, formation des cadres, Brevet Sprotif National (BSN)**
2. **Les moyens d’une politique :**

* **Equipement sportif**
  + **13/11/40 : le CGEGS bénéficie d’un crédit de 2 milliards de francs**
  + Subventions des collectivités
  + Subventions plus fortes aux réalisations liées au développement de l’EP et sports de base (athlétisme et natation)

1. **Formation des cadres :**

* Primaire : Instituteurs + institutrices assurent l’Education Générale et Sportive (EGS)
* Secondaire : Maîtres d’EGS ou profs d’une discipline intellectuelle assistés de moniteurs
* Association sportive = moniteurs

**Structures de formation : loi du 21/03/1941**

* 15 **centres régionaux d’EGS** (instituteurs, moniteurs)
* **Centre National d’EGS**
* Institut National d’EGS (inspecteurs de l’EGS, maîtres d’EGS)
* Ecole Nationale d’EPS (professeurs d’éducation physique et sportive)
* **Collège National des Moniteurs et Athlètes d’Antibes** (athlètes de haut niveau, moniteurs de sports spécialisés) **→** Etrange pour un régime qui veut bannir tout le professionnalisme dans le sport.

**Résultats en matière de formation de cadres**

* Création de 302 emplois
* 1 directeur des sports
* 50 inspecteurs d’EGS
* 100 professeurs d’EPS
* 80 moniteurs dont 20 moniteurs – chefs, 10 instructeurs techniques
* Emplois subalternes

1. **Brevet sportif national**

* **1941** : suppression du BSP / remplacé par le BSN
* **But** : « déverrouiller » physiquement un nombre aussi élevé que possible de français et même la totalité de la jeunesse des deux sexes, établir un lien supplémentaire entre tous les sportifs + éviter la spécialisation
* **Epreuves** : course, saut, lancer, grimper, natation (IDEM Front Populaire)
* **Barème et échelons** en fonction des différents âges de la vie + sexe
* 25 mars 1941 : BSN obligatoire pour obtenir une licence et accéder aux compétitions

**Résultats estimés par le CGEGS**

* Progression du sport sous l’occupation
  + Nombre des associations affiliées aux fédérations sportives est passé de 1884 en 1939 à 15 345 en 1943
  + Nombre des effectifs masculins a progressé de 45 000 en 1939 à plus de 400 000 en 1943
* Chiffres surestimés : Mouvement sportif vit en autarcie.

1. **Les limites de la politique de Vichy**

* **Constructions** : cout de la main d’œuvre, manque de matériaux, interdiction de construire par les allemands, refus des administrés
* **Cadres** : Manque de matériel, emploi du temps, déplacements
* Sous-alimentation (*population inapte à l’effort physique*) : prescrite par les médecins
* Occupation allemande : découpage du pays + conditions d’occupation

**Conclusion provisoire**

* Intervention croissante de l’Etat dans l’organisation, gestion et développement des sports
* Continuité Front populaire – régime de Vichy dans organisation administrative et institutionnelle mais rupture idéologique (*démocratie / autoritarisme*)
* Sous Vichy, sport moyen servant l’eugénisme, discipline, utilité, sacrifice
* Le sport ne constitue pas la vitrine du régime de Vichy car soumis à l’occupant allemand (*athlètes privés de toutes compétitions internationales*)